



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4158

Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon – Auditorium de Lyon et mediatransports pour la saison 2018/2019 de l'Auditorium-ONL

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4158 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARRAINAGE ENTRE LA VILLE DE LYON – AUDITORIUM DE LYON ET MEDIATRANSPORTS POUR LA SAISON 2018/2019 DE L'AUDITORIUM-ONL (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Héritier de la Société des grands concerts de Lyon fondée en 1905, l'Orchestre national de Lyon est devenu un orchestre permanent en 1969. Depuis lors, il est administré et soutenu financièrement par la Ville de Lyon, qui l'a doté en 1975 d'une salle de concert, l'Auditorium. Avec 250 000 spectateurs lors de la saison 2017-2018, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose une programmation musicale ambitieuse et ouverte.

A l'occasion de la saison 2018-2019, il fera découvrir au grand public la richesse de son répertoire. Ainsi, plus de 150 concerts sont proposés au cours de la saison et autant d'actions culturelles à destination de tous les publics.

Créé en 2008, MEDIA TRANSPORTS est un Groupement d'Intérêt Economique qui regroupe les activités de Media Gares et Metrobus. Cette régie publicitaire du groupe Publicis est le leader de l'affichage publicitaire dans les transports en commun et les gares. MEDIA TRANSPORTS couvre les dispositifs d'affichages publicitaires dans plus de 830 gares en France. Dans le parrainage proposé, MEDIA TRANSPORTS agit pour le compte de MEDIA GARES.

Dans l'objectif de bénéficier de la notoriété liée à ces événements auprès du grand public et de leurs retombées publicitaires, MEDIATRANSPORTS a proposé à la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon d'apporter son soutien en devenant parrain de la saison 2018/2019.

Le parrainage proposé pour la saison 2018/2019 consistera en la diffusion d'un spot de promotion de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon sur les espaces publicitaires présents dans la gare de Lyon Part-Dieu et dans la Gare de Lyon à Paris.

A travers ce parrainage, MEDIA TRANSPORTS souhaite notamment apparaître auprès des acteurs de la scène culturelle locale comme un outil de communication important pour une institution comme l'Auditorium – Orchestre National de Lyon.

Les modalités du parrainage sont les suivantes :

Parrain	Apport du parrain	Bénéficiaires	Contreparties offertes par la Ville de Lyon
MEDIA TRANSPORTS	Media Transports s'engage à : Mettre à disposition des supports : digitaux – quais de Paris Gare de Lyon et gare Part-Dieu (Lyon) Sur la Période : du 17 septembre 2018 au 23 septembre 2018 <i>Valorisation : 1 504,41 €HT</i>	VILLE DE LYON	La Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à : Mettre à disposition 32 places en 1 ^{ère} série pour des concerts de la saison 2018-2019 au tarif B <i>Valorisation : 1504,41 €HT</i>
	Valorisation : 1504,41 €HT Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur (information fournie par le parrain)		Valorisation Totale : 1504,41 €HT Soumis à TVA selon la réglementation en vigueur)

Ce parrainage est formalisé dans la convention jointe au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- La convention de parrainage susvisée établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et la société MEDIA TRANSPORTS dans le cadre de la saison 2018/2019 est approuvée.

2- Les dépenses correspondant aux apports du parrain, soit 1 504,41 €HT (soumis à TVA) seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, au chapitre 011, nature 6238.

3- Les recettes correspondant aux contreparties offertes par la Ville, soit 1 504,41 €HT (soumis à TVA), seront imputées sur les crédits inscrits au budget 07 de l'année 2018, chapitre 70, nature 7062.

4- Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention de parrainage et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER